

Tarif des formations et interventions

Année 2022

Frais pédagogiques

Formations dites « de droit » dédiées aux élus en Comité Social et Economique	
Formation économique	159,35 € HT par jour et par personne
Formation « santé, sécurité et conditions de travail »	372,65 € HT par jour et par personne
Formation économique sociale et syndicale (autres que celles dites « de droit »)	
159,35 € HT par jour et par personne	

Frais de conception et d'intervention

Ingénierie pédagogique pour les formations conçues à la demande :

- 1 journée de conception **2000,00 € HT**

Conseil auprès des entreprises et des Comités Sociaux et Économiques :

- 1 journée de 7 heures..... **1500,00 € HT**

Frais de restauration et d'hébergement :

Pour toutes nos formations, le barème de facturation est le suivant :

- **Journée d'étude** (repas du midi, pause et location de la salle) **50,00 € HT**
- **Forfait résidentiel** (repas du midi, du soir, nuitée et petit déjeuner) **150,00 € HT**

Frais de déplacement

Les frais de déplacement des participants à une formation, sont directement pris en charge :

- Pour la formation SSCT, par l'employeur sur la base du tarif de la 2ème classe de la SNCF (en prenant en compte le trajet le plus direct depuis le siège de l'établissement jusqu'au lieu de la formation).
- Pour la formation économique dite « de droit », par le Comité Social et Économique (pour les titulaires du CSE).
- Pour les autres formations, soit :
 - par l'employeur, sur la base du barème en vigueur au sein de l'entreprise.
 - par le Comité Social et Économique sur la base du barème ou des pratiques en vigueur en son sein.
 - par le Syndicat sur la base de sa politique financière.